

Tremplin pour une Économie Rurale Responsable de l'Environnement et Solidaire

Villafans, le 10 janvier 2023

BIOnne et heureuse année à vous!

Motre foire a 20 ans, que le temps passe vite
Amis, hier encore elle était si petite
Aujourd'hui devenue une belle aventure
Amis, et cela grâce à vous *

*Sur l'air de «Votre fille a 20 ans» de Serge Réggiani

La 19ème édition a connu une affluence exceptionnelle et a confirmé l'engouement du public pour notre manifestation des BIO'Jours.

Libérée des contraintes sanitaires, l'organisation a de nouveau été plus facile car nous avons conservé certains aménagements :

- Interdiction du stationnement à proximité de l'événement
- Espacement des stands
- Sens unique de circulation

La consultation soumise l'an dernier a indiqué que les ¾ des exposants sont d'accord pour que la foire se déroule à titre expérimental sur **3 jours** le deuxième week-end de septembre. La vingtième édition des BIO'Jours de Faucogney-et-la Mer se déroulera comme suit :

-Vendredi 8 : - Accueil et installation des exposants de 9h30 à 13h 30

- Accueil du public de 14h00 à 20h00

- Samedi 9 : - Accueil du public de 10h00 à 20h00

- Dimanche 10 : - Accueil du public de 10h00 à 19h00

N.B.: L'allongement de la foire induit une légère augmentation de nos tarifs.

Comme les années précédentes, vous retrouverez le village associatif (associations environnementales, éducation populaire jeunesse, lien social...), le marché BIO avec ses producteurs et transformateurs locaux, le marché artisanal, l'espace restauration et le programme des conférences, animations, expos, concerts et ateliers.

Toute l'équipe de l'association TERRES est heureuse de vous inviter à participer à cette édition anniversaire des BIO'Jours en Franche-Comté.

Ci-jointe la fiche d'inscription 2023 que nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer le plus rapidement possible et **au plus tard le 15 avril prochain** (après cette date, nous nous permettrons de contacter d'autres exposants qui proposent des produits similaires aux vôtres). Pour faciliter le travail administratif et répondre au mieux à vos besoins d'ordre matériel sur la foire, il est indispensable que cette fiche soit lisiblement complétée.

NB : Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent le vendredi, vous pourrez vous installer le samedi matin de 8h00 à 9h30. Le tarif restera le même.

Association *TERRES* – 15, rue de l'Oratoire – 70110 Villafans Tél.: 067811396 contact@lesbiojours.fr



Modalités 2023 – 20 ème édition

Partie à conserver

Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 Septembre 2023- Entrée gratuite du public à Faucogney-et-la-Mer (70310). De 14h à 20h le vendredi,

De 10h à 20h00 le samedi De 10h à 19h00 le dimanche.

Restauration, conférences, expositions, concerts et animations sur le site. Accueil des exposants : **VENDREDI matin 8 Septembre 2023 de 9h30 à 13h30.** Communication autour de l'événement : radios, télévision, presse nationale et régionale, affichage, tracts, site internet, page Facebook...

Stand:

- Merci de prévoir tables, chaises, tréteaux, grilles et autres accessoires nécessaires à votre installation ainsi gu'un abri pour d'éventuelles intempéries.
- Les branchements électriques seront possibles mais uniquement en cas d'absolue nécessité. Nous le signaler <u>impérativement</u> <u>lors de la réservation en précisant la</u> <u>puissance désirée</u>. Pas de bouilloire, four, chauffage ou plaque électrique (risque de surcharge électrique du site).
- Pour conserver un caractère convivial à la foire, les véhicules sont prohibés sur le site de la foire, sauf impératif (coût supplémentaire).
 - Les stands seront respectueux de l'environnement.

Tarifs:

Stand - tarif différencié selon le type de structure.

- Forfait général pour 3m X 3m : 80 €
- Forfait producteurs uniquement 3m X 3m : 70 €
- Forfait associations non commerciales 3m X 3m : 15 €
- Forfait associations avec ventes solidaires 3m X 3m : 30 €
- Le mètre supplémentaire en extérieur : 10 €

Options:

- Branchement électrique : 5 € (la puissance doit être impérativement indiquée)
- Stationnement du véhicule sur le site : 30 €
- Table de brasserie : 10 €
- Location abri de stand individuel 3m X 3m : 50 € (Prévoir le lestage)
- Espace de 3m x 3m sous chapiteau collectif : 50 € (le mètre supplémentaire 15 €)

Modalité de règlement des frais et options :

La fiche d'inscription dûment remplie est à retourner, accompagnée de votre règlement intégral, en deux chèques identiques, <u>avant le 15 avril 2023 à</u> l'Association « TERRES » - Christiane ZOLGER-

15, rue de l'Oratoire - 70110 VILLAFANS

Le premier chèque sera encaissé dès réception pour couvrir les frais d'organisation. Le second sera débité après la manifestation, même en cas de non-participation sauf cas de force majeure et avec certificat médical.

Renseignements et contacts :

Christiane: 06 78 11 33 96 - Fabienne (administration): 06 84 02 39 55

Marie-Odile (placement): 06 04 04 99 36

contact@lesbiojours.fr site internet : www.lesbiojours.fr

Facebook « Les Bio jours en Franche-Comté »

FICHE D'INSCRIPTION 2023



À retourner impérativement avant le 15 Avril, dûment renseignée à l'Association « TERRES » ## 15, rue de l'Oratoire 70110 VILLAFANS ou par courriel : contact@lesbiojours.fr

RAISON SOCIALE:
N° SIRET :
Type de structure : ☐ Association non commerciale ☐ Producteur local ☐ Entreprise NOM :
Adresse:
Commune : Code postal : Téléphone fixe : /
Adresse courriel:@
Nature des produits bio ou artisanaux présentés (liste complète):
Animations éventuelles :
Caractáristiques du stand souhaitá
<u>Caractéristiques du stand souhaité</u> ☐ Forfait de 3 mètres linéaires + mètres linéaires supplémentaires
Branchement électrique : □ NON □ OUI Puissance souhaitée :
Je possède mon propre abri : □ OUI (Prévoir le lestage) □ NON
Je souhaite un stand abrité individuel de 3m X 3m : □ OUI
◆ Je souhaite un espace de 3 m sous un chapiteau collectif : □ OUI
J'aurais besoin de tables de brasserie.
Engagement Je soussigné(e)
L'adhésion annuelle est gratuite. Je souhaite être membre : OUI NON
Règlement :
Je joins à cette fiche d'inscription <i>deux chèques identiques</i> de € chacun à l'ordre de l'Association « <u>TERRES</u> » représentant la totalité des frais de participation.
Fait à le / 2023

Signature, cachet commercial